Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 35 (1909)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mande où ses membres ont puisé dans le programme du concours le droit qu'ils s'arrogent! Le but d'un concours est-il réellement de produire un projet bon *sans autre* pour l'exécution — prêt pour un peu à être remis au maçon. — Il faudrait reconnaître s'il en était ainsi que bien rarement le but du concours aurait été atteint. Combien de premiers prix n'ont-ils pas été décernés à des projets que les remaniements pour l'exécution ont rendus différents jusqu'à ne pas les reconnaître.

Les principes adoptés en novembre 1908 font raison de cette conception du concours en architecture bien faite pour démontrer combien il était désirable que ces principes fussent enfin discutés et définitivement arrêtés.

Un mot encore sur ce rapport : une douzaine de lignes consacrées au projet classé en Ier rang, deux lignes seulement au dernier qui obtient cependant encore une prime de fr. 1000 ! Cela peut paraître un peu sommaire.

Il s'agit, ne l'oublions pas, d'un concours auquel 94 projets furent présentés et plus d'un des auteurs de ceux-ci envisagera, non sans quelque apparence de raison, que le verdict sur un concours de cette importance aurait pu comporter plus d'ampleur. Etre condamné n'a rien de très agréable en soi, mais savoir pourquoi peut apporter quelque consolation et dissiper bien des préventions non justifiées.

Collège à Neuchâtel-Ville. — Nous sommes heureux de noter que l'administration communale s'inspirant des « Principes » adoptés par la Société suisse des Ingénieurs et Architectes a demandé à la section neuchâteloise de lui présenter des propositions pour la nomination des membres du Jury. Espérons que cet exemple sera suivi, les concours ne pourront qu'y gagner.

Neuchâtel, 14 février 1909.

A. R.

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes.

Séance du 8 janvier 1909.

Présidence, M. Gremaud, ingénieur cantonal.

Liquidation de nombreuses affaires administratives. Ensuite une communication intéressante a été faite, par M. Crausaz, ingénieur, sur les eaux de Broc, cette communication pourra faire l'objet d'un article spécial dans le *Bulletin*.

Assemblée générale statutaire du 24 janvier 1909.

La société a tenu son assemblée générale statutaire le 24 janvier dernier, à 10 1/2 h. du matin, à l'Hôtel de l'Autruche, local de la société, sous la présidence de M. Am. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

Le programme de celle-ci comportait :

I. à 10 1/2 h. du matin, séance ;

II. à 12 1/2 h., banquet.

I. Séance.

Liquidation d'affaires administratives.

1° Rapport du président sur la marche de la société en 1908. Ce rapport sera présenté au banquet, pour le motif que le banquet est toujours plus fréquenté que la séance ;

2° Reddition des comptes. Il résulte du rapport très détaillé de notre dévoué caissier que nos finances sont prospères ;

3° Rapport sur le « Fribourg artistique à travers les âges ». Le président, fait observer qu'il n'y a rien de particulier à signaler au sujet de cette publication. Il est regrettable que le nombre des abonnés ne soit pas plus considérable.

Les comptes bouclent sans déficit grâce aux subsides de l'Etat et de la Ville de Fribourg.

4° Admission : deux nouveaux candidats sont reçus membres de notre section, ce qui porte l'effectif total à ce jour à 156 membres.

Nous devons toutefois ajouter que nous avons admis pendant l'année un certain nombre de nouveaux membres.

Nous n'avons pas de démission à enregistrer.

5° Nomination des membres du bureau. L'ancien comité, confirmé par acclamation, se compose de :

MM. Am. Gremaud, ingénieur cantonal, président ;
F. Broillet, architecte, vice-président ;
Ls Techtermann, ingénieur, caissier ;
J. Lehmann, ingénieur, secrétaire ;
E. Scheim, entrepreneur, bibliothécaire.

6° Fixation de la cotisation annuelle : On décide de maintenir la cotisation de l'ancien taux ; soit 5 fr. pour les membres internes et 3 fr. pour les membres externes.

7° Travaux et courses : On décide, en principe, pour cette année les deux courses suivantes ; au printemps à Berne et au Gurten, et en été, visite des travaux du Lötschberg.

8° Divers. Le président fournit quelques renseignements au sujet de la navigation fluviale et de la maison bourgeoise.

II. Banquet.

Suivant le programme, le banquet qui suivit la séance fut servi à 12 1/2 h. et 35 membres y participèrent.

Le président, M. Gremaud, ingénieur cantonal, a salué l'assistance et spécialement les membres externes, puis a donné lecture de son rapport sur la marche de la société, dont nous donnons ci-après un résumé.

Le rapport présidentiel.

Parmi les questions importantes dont a eu à s'occuper la société, le rapport signale les travaux concernant la déviation de la Sarine sous l'Œlberg :

I. Le percement de l'Œlberg.

Bien que la Société ait mis tous les ménagements possibles dans l'examen et l'étude de cette importante question, on n'a pas manqué de dire dans certains milieux que nous étions d'accord avec M. Ritter pour contrecarrer le projet en question. Or, rien n'est plus faux. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter nos procès-verbaux. Dans cette affaire, on a fait beaucoup de bruit pour rien. On a considérablement exagéré les conséquences de la déviation de la Sarine.

Quoiqu'il en soit, l'administration des eaux et forêts a commis une faute en ne remplissant pas les formalités prévues à l'arrêté du Conseil d'Etat, concernant les concessions de force hydraulique, formalités que l'on exige d'un citoyen qui veut établir une petite usine hydraulique (moulin, scie, etc.) destinée à rendre de grands services à une localité.

La précipitation que l'on a mis à exécuter les travaux, déjà avant le vote du Grand Conseil et immédiatement après ce vote, a dans une certaine mesure provoqué l'effervescence que l'on connait. Il en est résulté une certaine méfiance contre le projet qui se traduisit par une hostilité ouverte, qui a donné lieu aux démonstrations que vous connaissez.

Dans toute cette affaire les intentions de notre société ont été mal interprétées.

II. La route des Alpes.

Nous nous sommes aussi occupés de la route des Alpes qui vient d'être achevée et particulièrement de l'aménagement de la place du tilleul.

Cet aménagement n'est pas très réussi. Il a l'aspect tourmenté et l'œil n'est pas satisfait. C'est maintenant que l'on voit, combien le tracé adossé aux maisons du Chasseur, eût été préférable.

Dernièrement le Conseil communal nous a cousultés sur l'aspect à donner à la rue bordant la route des Alpes pour la mettre en harmonie avec les anciennes maisons de la rue des Alpes. Différentes idées ont été émises : terrasses avec magasins en bordure et les facades en retrait ; terrasses avec arcades dessous et les façades en retrait ; zone de terrain réservée à des plantations entre la route et les façades des maisons. A la suite de cette discussion, il a été proposé au Conseil communal d'ouvrir un concours d'idées entre les architectes de la ville et du canton de Fribourg. Cette proposition a été adoptée par le Conseil communal, qui a désigné comme membres du jury : MM. Fraisse, conseiller communal ; Gremaud, ingénieur cantonal ; Schläpfer. professeur au Technicum ; R. Weck, ingénieur, et H. Savoy, professeur au Séminaire, auteur du Guide de Fribourg.

III. Le bâtiment.

Si le bâtiment a subi un certain arrêt durant l'année qui vient de s'écouler, un édifice assez important a été cependant mis sous toit, le bâtiment destiné à recevoir la bibliothèque cantonale. L'architecture en est belle et sèvère et bien appropriée à la destination de l'édifice. Mais il est regrettable que la configuration du terrain et le déploiement en courbe de la façade principale ne permettent pas d'embrasser l'ensemble de celle-ci. On dirait plusieurs bâtiments disposés en courbe. On n'a pas un coup d'œil d'ensemble et on n'apprécie pas ainsi la valeur et l'importance de l'édifice.

Dans nos constructions, l'architecture s'est bien améliorée depuis quelques années. De nombreuses maisons d'habitation et villas ont été exécutées avec goût, dans un style rappelant nos anciennes demeures. Les maisons d'école du Gambach et de la Neuveville sont aussi exécutées dans un style bien approprié : on a enfin renoncé à la construction de carrés ou de casernes.

Bulle, Estavayer et quelques localités de la Singine (excepté Planfayon) ont aussi exécuté des maisons de bon goût. A Bulle, le Grand Hôtel Moderne fait tache et fait un contraste frappant avec le joli Hôtel Bellevue d'Estavayer.

A la campagne, on exécute encore des bâtiments sans goût et d'un style douteux ou exotique. On confie généralement l'entreprise des bâtiments à des tâcherons italiens qui modifient les plans des architectes, en introduisant des moulures de menuiseries et des peintures criardes que l'on rencontre sur la façade des maisons des pays méridionaux. Espérons que les efforts faits depuis quelques années, ainsi que la publication de la « Maison bourgeoise », amènerons les entrepreneurs à une meilleure conception dans l'art de bâtir, surtout si ces entrepreneurs ou constructeurs ont su profiter et profitent des moyens qui sont à leur disposition (Technicum, conférences, bibliothèque du Musée industriel) pour acquérir les connaissances techniques et professionnelles qui leur sont nécessiares pour atteindre le but vers lequel doit tendre le mode de construction de nos habitations et de nos édifices.

Les connaissances techniques sont aussi nécessaires pour éviter les accidents qui se sont produits en grand nombre ces dernières années, surtout dans les constructions en béton armé pour lesquelles il faut que le constructeur connaisse à fond les matériaux qu'il emploie : propriétés physiques et chimiques, solidité, résistance et qualité.

Une question, rentrant dans cet ordre d'idée et qui a été soulevée au sein de notre société, à l'occasion de l'accident arrivé à Lausanne l'année dernière, c'est d'exiger de la part d'un entrepréneur des garanties de solvabilité ainsi que les connaissances techniques et professionnelles nécessaires. Notre collègue, M. le député Léon Genoud a déposé à ce sujet une motion au Grand Conseil, dans le session de mai 1908. Espérons qu'elle aura une suite.

Si notre société a eu une vie aussi longue, c'est qu'elle sort un peu de sa spécialité et s'occupe de questions économiques et sociales et les encourage même financièrement. Il en est de même d'un individu. Il ne doit pas se borner à faire sa petite besogne professionnelle, mais il doit encore s'intéresser à toutes les questions vitales qui se présentent et chercher à acquérir le plus de connaissances possible.

Le président parle ensuite de l'éducation professionnelle, de la navigation fluviale en Suisse, de la publication des procès-verbaux des séances qui est actuellement en travail et qui comprendra trois volumes. Cette intéressante publication prouvera que la société a beaucoup fait pour la chose publique, tels que : enseignement professionnel, exposition de Paris, Zurich, Genève et Fribourg, pour la publication du *Fribourg artistique*, album de fête, conférences, société d'embellissement, maisons rurales et bourgeoises et subventions diverses. *(A suivre).*

BIBLIOGRAPHIE

Calcul des ponts en maçonnerie à plusieurs arches, par H. Lossier, ingénieur civil. — Note de 20 pages et 1 planche hors texte.

Cette note est une étude comparative de la méthode ordinaire de calcul et de la méthode graphique rigoureuse du Prof. W. Ritter, étude appliquée à des ouvrages à voûtes semblables ; après avoir passé en revue les différences obtenues par ces deux modes de calcul quant à la répartition des efforts et aux déformations dans les voûtes et les piles, l'auteur propose une méthode approximative, basée sur la méthode de Ritter légèrement simplifiée : les calculs deviennent ainsi moins laborieux, quoique très suffisamment exacts.

Cette note, complétée par celle que promet l'auteur sur les ouvrages à voûtes dissemblables, constituera une excellente mise au point du fonctionnement réel des ponts en maçonnerie, en révélant les divergences notables qui existent entre les hypothèses généralement admises et la réalité, surtout quand il s'agit d'ouvrages à faible charge permanente.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Offre d'emploi.

On demande deux jeunes ingénieurs-mécaniciens pour le bureau d'études et de construction d'une des premières fabriques de moteurs légers et accessoires pour l'aviation, à Paris.

S'adresser au Secrétaire de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne, Valentin 2.